

## **COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 18 janvier 2018**

**Présents :** Pierre DESPRÉS, Maire – Elisabeth GUIHENEUX – Yvan MARSOLLIER - Annie BOUSSEAU - Noëlle BESNARD – Amand LETORT, adjoints, Martine MIGOT, Loïc MARSOLLIER, Françoise GAULTIER, Thérèse SAUDRAIS, Martine LEGRAS, Olivier DESPREZ, Antoine GEFFRAY, Jean-Charles MOREAU, Pascal ODY, Katia BONNANT, Sandrine DYLLIS, Mathieu VINCENT

**Pouvoirs :** Jean-Michel ROUSSEAU pouvoir à Noëlle BESNARD, Pierre MOUEZY pouvoir à Pierre DESPRÉS, Marie-Christine MORIN pouvoir à Thérèse SAUDRAIS, Marylène DOINEAU pouvoir à Mathieu VINCENT

**Excusé :** Aymeric MASSIET du BIEST, adjoint

**Absents :** Brigitte GARDAN, Eric MARTIN, Catherine GOUBIN, Laurent QUICHON

Mme Sandrine DYLLIS a été élue secrétaire de séance.

### **APPROBATION du procès-verbal de la précédente réunion -**

***Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.***

### **DÉCISION –**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte de la décision qu'il a prise dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, et qui concerne notamment un avenant au contrat de maintenance pour les portes sectionnelles des ateliers municipaux et de la salle de sports, ainsi que pour le portail de la station d'épuration avec la société A.F. maintenance afin d'y inclure les portes sectionnelles manuelles du bâtiment communal situé au 2 rue Frédéric Chopin

***Le conseil municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de sa délégation.***

### **ZONE PAYSAGÈRE DE LA VANNERIE – PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE RÉALISÉE PAR Mme PODER – (Nomenclature : 8.3) -**

Le Maire souhaite la bienvenue à Madame Caroline PODER, paysagiste concepteur, en charge de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de la zone humide sur le secteur de la Vannerie et des Fontaines, et lui laisse la parole.

Elle présente ce secteur en précisant qu'il s'agit d'une vaste zone verte à proximité des équipements et des quartiers d'habitations. Elle est située à 900 mètres du cœur de la ville et est difficilement accessible car elle manque de visibilité. Un sentier de randonnée, non signalé et qui emprunte la route, ainsi qu'un ruisseau traversent cette zone. Une peupleraie a été plantée en partie sur la zone humide il y a 25 à 30 ans : ce site est difficilement praticable à certaines périodes de l'année. Au-delà de 20 ans, les peupliers perdent de leur valeur marchande et il est donc temps de prévoir leur abattage. Une absence de vue sur la campagne environnante a été constatée. Il conviendrait donc de créer des percées pour découvrir vers le Nord la zone humide et le chemin des Fontaines qui est très fréquenté, et au Sud la future promenade. La plantation d'arbres à grand développement est également proposé.

Le Maire précise que l'abattage des peupliers et le dessouchage pourraient être réalisés à l'automne 2018, ce qui permettrait d'installer les nouvelles plantations à l'automne 2019. Olivier DESPREZ demande s'il n'est pas envisageable de prévoir un parcours santé. Pascal ODY indique qu'un lien pourrait être réalisé afin que le sentier de randonnée rejoigne La Sallerie, et donc une continuité vers Rannée.

Le Maire présente l'estimatif des travaux qui s'établit à 280 000 € HT.

Ce montant reste à préciser suivant la nature des ouvrages et mobilier qui pourront être installés dans le temps selon l'aménagement et l'usage de cet espace. Le plan de financement sera actualisé en fonction de ces aménagements.

A l'issue de sa présentation, le Maire remercie Madame PODER pour son intervention.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **APPROUVE l'étude qui lui a été présentée,**
- **ADOpte les principes de cet aménagement,**
- **DÉCIDE de réaliser les travaux tel que proposé :**
  - **Abattage des peupliers et dessouchage à l'automne 2018 ;**
  - **Plantations à l'automne 2019.**

#### **DÉLIMITATION ZONE DE PASSAGE PIÉTONS PLACE HENRI PLATIER –**

Le Maire laisse la parole à Amand LETORT, adjoint en charge de la voirie, des espaces verts et du jardin public, pour la présentation de ce dossier. Il précise qu'une étude générale d'aménagement des places (Grand Mail et Place Henri Platier) a été réalisée il y a quelques années. Il propose de mettre en œuvre une partie des préconisations de cette étude en réalisant les travaux suivants sur la place Henri Platier :

- un trottoir le long des habitations afin de sécuriser le déplacement des piétons
- des plantations le long de la rue (dans le même esprit que sur le Grand Mail) afin de redonner un côté plus végétal à cette place.

Les enrobés seront réalisés ultérieurement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE l'aménagement de la place Henri Platier tel que présenté.**

#### **PARTICIPATION 2018 – CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE LA PROVIDENCE –**

Le Maire laisse la parole à Elisabeth GUIHENEUX, adjointe en charge des finances et du personnel communal, pour la présentation de ce dossier. Elle indique qu'un avenant n° 8 au contrat d'association doit être validé afin de prendre en compte l'effectif de la rentrée scolaire 2017/2018 arrêté au 19 octobre 2017 ainsi que le coût par élève :

#### **Coût d'un élève à l'école publique (valeur Compte Administratif 2016)**

- maternelle = 1 340 €
- élémentaire = 453 €

#### **Coût moyen départemental (circulaire préfectorale du 26/10/2017)**

- maternelle = 1 180 €
- élémentaire = 372 €

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation financière pour l'année 2018 à la somme de 244 162 € qui sera versée en 12 acomptes mensuels.

Le crédit sera inscrit au compte 6558 – autres contributions obligatoires – du budget principal 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **AUTORISE le Maire à signer un avenant n° 8 avec l'école La Providence afin d'actualiser le montant de la participation financière de la collectivité dans le cadre du contrat d'association comme indiqué ci-dessus.**

#### **MODIFICATION DE LA COMMISSION « MARCHÉ LOCAL » -**

Le Maire rappelle que, par délibération du 22 avril 2014, ont été nommés membres de cette commission : Martine LEGRAS, Jean-Charles MOREAU, Laurent QUICHON.

Considérant leur indisponibilité pour les réunions annuelles qui ont lieu le mardi en début d'après-midi, il est proposé de modifier la composition de cette commission.

Il précise que la Commission attribue les emplacements d'abonnés, donne un avis sur l'organisation matérielle du marché et sur les tarifs des droits de place.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de remplacer Martine LEGRAS, Jean-Charles MOREAU et Laurent QUICHON par Elisabeth GUIHENEUX, Thérèse SAUDRAIS et Amand LETORT.**

#### **MODIFICATION DE LA COMMISSION « URBANISME - BATIMENT » -**

Le Maire rappelle la délibération du 22 avril 2014 et celle du 21 janvier 2015 concernant la composition de la commission « Urbanisme - Bâtiment ».

Il propose de compléter cette commission avec la nomination de Mathieu VINCENT qui a demandé à en faire partie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE l'intégration de Mathieu VINCENT dans la commission « Urbanisme - Bâtiment ».**

#### **RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE – MISE A JOUR –**

Le Maire indique qu'en 2017, une colonne a été installée dans le jardin du souvenir et un nouvel ossuaire a été posé à l'extrémité du cimetière paysager. Le règlement du cimetière doit être mis à jour pour intégrer ces aménagements, notamment afin de définir les modalités de pose de plaque sur la colonne du jardin du souvenir.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,**

- **VALIDE le projet de règlement du cimetière communal.**

#### **AFFAIRES DIVERSES -**

A l'issue de la séance, les élus abordent des questions sur la vie communale.

Séance levée à 22 heures 50

La Secrétaire de séance,  
Sandrine DYLLIS



Le Maire,  
Pierre DESPRÉS

